LES

COLONIES JUIVES DANS L'AFRIQUE ROMAINE

Les Israélites, comme on le sait, sont aujourd'hui fort nombreux dans le Nord de l'Afrique[1]. Au recensement de 1901, on en a compté près de 60,000 en Algérie[2]. Il y en a environ 18,000 en Tripolitaine, dont 10,000 à Tripoli; 60,000 en Tunisie, dont 40,000 à Tunis; 80,000 au Maroc[3]. C'est donc un total de plus de 200,000 Israélites dans l'ensemble des pays qui constituaient l'Afrique latine. La plupart des Juifs établis dans les villes de la côte y sont venus à des époques relativement récentes, soit d'Espagne ou de Portugal, soit d'Italie ou de France, soit même d'Asie Mineure et d'Orient. Mais bien des Israélites étaient déjà fixés dans la région au moyen âge, et ils sont mentionnés fréquemment par les chroniqueurs arabes. Ceux-là descendaient des Juifs qui habitaient le nord de l'Afrique sous la domination romaine. Sur leur origine, on ne trouve presque rien chez les meilleurs historiens du peuple juif. Cependant nous avons là-dessus beaucoup plus de renseignements qu'on ne le croit d'ordinaire. C'est pourquoi il nous paraît intéressant de préciser ce que nous apprennent les textes

[1] Sur les Israélites du nord de l'Afrique, cf. Cazès, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, Paris, 1888; Bertholon, *La population et les races en Tunisie*. IV, *Les Israélites* (Olivier, *La Tunisie*, Paris, 1898, p. 88 et suiv.); Lapie, *Les civilisations tunisiennes*, Paris, 1898, p. 52-60; 123-135; 164-170; 220-226; Wahl, *L'Algérie*, 2e éd., Paris, 1889, p. 214 et suiv.; Isaac Bloch, *Inscriptions tumulaires des anciens cimetières israélites d'Alger*, Alger, 1888.

[2] *Temps* du 22 novembre 1901.

[3] Ces chiffres sont ceux de l'*Alliance Israélite*, qui nous les a obligeamment communiqués, avec divers renseignements. Il y a dix-huit ans, M. Loeb comptait 6,000 Juifs à Tripoli, 55,000 en Tunisie, 43,500 en Algérie, 100,000 au Maroc (article *Juifs* dans le *Dictionnaire universel de géographie* de Vivien de Saint-Martin, Paris, 1884). Voici les chiffres donnés tout récemment dans l'article *Africa* de *The Jewish Encyclopedia* (New-York et Londres, 1901, t. I, p. 225) : au Maroc, 100,000 à 200,000; en Algérie, 50,000; dans le Sahara, 8,000; à Tunis, 45,000; en Tripolitaine, 6,000. — Nous avons tout lieu de croire que les données de l'*Alliance Israélite* sont les plus voisines de la réalité.

anciens, les documents épigraphiques ou autres, sur le nombre, l'organisation et l'histoire des communautés juives de l'Afrique romaine[1].

I

Existait-il déjà une colonie juive dans la Carthage punique? On l'a souvent supposé[2], et c'est en effet assez vraisemblable; mais, jusqu'ici, nous n'en avons pas la preuve. On a relevé notamment, sur des inscriptions puniques de Carthage, le mot *Sallum*, qui fait songer au *Salom* des épitaphes hébraïques; mais le punique était si étroitement apparenté à l'hébreu, qu'on n'en saurait rien conclure. Des traditions postérieures s'expliquent peut-être par un vague souvenir de vieilles relations entre Carthage et le monde juif. Le *Tarschisch* ou *Tharsis* de l'Ancien Testament a été identifié avec Carthage par les Septante, par les Targoums araméens, puis par saint Jérôme; et c'est ainsi que les Carthaginois figurent dans a Vulgate latine[3]. D'après une tradition judéo-chrétienne, des Cananéens, chassés de leur pays par les Hébreux, s'étaient réfugiés en Afrique. Parmi eux, suivant le Talmud[4], se trouvaient les Girgaschites ou Girgaséens. Saint Jérôme nous dit aussi que Gergesaeus établit des colonies en Afrique[5]. Procope prétend même que les descendants de ces fugitifs avaient conservé leur physionomie et leur nom jusqu'au VIe siècle de notre ère: « Ils habitent encore le pays, dit-il, et ils se servent de la langue phénicienne. Ils construisirent un fort dans une ville de Numidie, là où est maintenant Tigisis. On y voit, près d'une grande fontaine, deux stèles de pierre blanche, couvertes de caractères phéniciens qui signifient: *Nous sommes ceux qui ont fui devant Josué, fils de*

[1] Les grandes *Histoires des Juifs* de Grätz et de Schürer sont tout à fait incomplètes sur ce point. M. Théodore Reinach lui-même, dans son excellent article *Judaei* du *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio, ne mentionne de colonies juives qu'à Carthage, Hammam-Lif, Sétif, Cirta, et un prosélyte en Numidie. Sans revenir sur les questions qui touchent à l'histoire générale du peuple juif sous l'Empire romain, nous nous proposons ici de compléter, en ce qui concerne l'Afrique, le savant mémoire de M. Th. Reinach.

[2] Cazès, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie*, chap. I; Bertholon, dans la *Tunisie* d'Olivier, p. 50 et 89; P. Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, Lyon, 1895, p. 48.

[3] Ezech., XXVII, 12: « *Carthaginenses* negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum, argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nundinas tuas. » — Cf. *The Jewish Encyclopedia*, t. I, p. 226.

[4] Yer. *Schab.*, VI, 36 c. Cf. *The Jewish Encyclopedia*, t. I, p. 225.

[5] *Onomastica Sacra*, éd. Lagarde.

Navé[1]. » S'il fallait en croire une légende juive du moyen âge, ce ne seraient pas seulement des Cananéens, mais aussi des descendants d'Ésaü qui se seraient établis dans le nord de l'Afrique. Le *Yosippon* raconte que Sepho, fils d'Eliphaz, fils d'Esaü, fut emmené prisonnier en Égypte par le vice-roi Joseph, qu'il s'échappa et se réfugia à Carthage, où il fut nommé général par le roi Angias[2]. Mais, en somme, ces légendes, si elles paraissent attester d'anciennes relations entre l'Afrique et la Palestine, ne suffisent point à prouver que des Israélites se soient réellement fixés dans la Carthage punique. La question ne pourra être tranchée que par de nouvelles découvertes.

Au contraire, sous la domination romaine, l'existence de nombreuses colonies juives en Afrique est attestée par une foule de textes et de documents archéologiques. *A priori*, le fait serait déjà très vraisemblable. Sans parler d'Alexandrie ou de l'Orient grec, ni de Rome, dont les communautés israélites sont bien connues, on constate la présence de Juifs dans tous les pays qui entouraient l'Afrique latine : en Cyrénaïque[3], en Sicile[4], en Sardaigne[5], aux Baléares[6], en Espagne[7]. Il eût été bien surprenant que l'Afrique seule fût restée en dehors de ce mouvement d'immigration. D'ailleurs, saint Jérôme affirmait dans une de ses lettres que les colonies israélites formaient une chaîne ininterrompue « depuis la Maurétanie, à travers l'Afrique et l'Égypte » jusqu'à l'Inde[8]. Tout fait supposer que l'affirmation de saint Jérôme est à peine exagérée, du moins en ce qui concerne le nord de l'Afrique. Une série de colonies juives, toutes antérieures à l'invasion arabe, ont jalonné ce pays depuis la frontière de Cyrénaïque jusqu'au fond du Maroc[9].

De toutes ces colonies, la plus considérable paraît avoir été

[1] Procope, *De bello Vandal.*, II, 20.

[2] *Yosippon*, I, 2.

[3] I Macchab., xv, 23; Act. apost., ii, 10; vi, 9; Josèphe, *C. Apion.*, II, 4; Procope, *De Aedific.*, VI, 2; *Corpus inscript. graec.*, IV, 5361.

[4] *Corpus inscript. graec.*, IV, 9895; Grégoire le Grand, *Epist.* VIII, 25; IX, 38.

[5] Tacite, *Ann.*, II, 85; Grégoire le Grand, *Epist.*, IX, 195.

[6] *Severi episcopi epistula de Judaeis*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, t. XX, p. 731 et suiv.

[7] *Corpus inscript. lat.*, II, 1982; Chwolson, *Corpus inscript. hebr.*, n. 83.

[8] Saint Jérôme, *Epist.*, 129, 4, ad Dardanum : « ... *a Mauritania per Africam* et Ægyptum, Palaestinamque et Phœnicem, Cœlen Syriam et Osrhohenem, Mesopotamiam atque Persidem tendunt ad Indiam. Hæc est, Judaee, tuarum longitudo et latitudo terrarum; in his gloriaris, super his te per diversas provincias ignorantibus jactitas. » — Cf. Schürer, *Geschichte der Juden*, 3e éd., t. III, p. 19 et suiv.

[9] Nous adressons nos remerciements à M. Cagnat, à M. Salomon Reinach, et à M. Gsell, qui ont bien voulu nous aider à compléter sur quelques points nos recherches.

celle de Carthage. Elle nous est connue par les documents les plus divers : textes d'auteurs, tombeaux, épitaphes en latin ou en hébreu, tablettes magiques en grec, lampes de terre cuite, témoignage du Talmud.

Parmi les auteurs chrétiens d'Afrique, qui presque tous parlent souvent des Juifs, Tertullien mérite ici une place à part, en raison de la précision de ses renseignements. Non seulement il a fréquemment attaqué les Israélites de Carthage et écrit contre eux un traité spécial (*Adversus Judaeos*), mais encore il nous les montre à l'œuvre. Il peint leur jalousie contre les chrétiens, leurs intrigues, et les manœuvres par lesquelles ils poussaient les païens à la persécution[1] ; il décrit une caricature du Christ, qu'un juif promenait dans les rues de Carthage[2]. Il met en scène un prosélyte juif qu'il avait lui-même entendu discuter[3]. Il nous apprend que les juives de Carthage ne se montraient, hors de chez elles, que voilées[4]. Il se moque aussi des païens judaïsants[5].

Les récentes découvertes archéologiques confirment entièrement le témoignage de Tertullien. La grande nécropole qu'on visite au nord de Carthage, près de Gamart, n'est autre que le cimetière de la communauté israélite à l'époque romaine. On y a exploré plus de cent caveaux creusés dans le Djebel-Khaoui, et chacun de ces caveaux contenait de 15 à 17 sépultures, quelquefois plus. La disposition des tombes est conforme aux prescriptions du Talmud; le chandelier à sept branches est souvent tracé ou peint sur l'enduit des chambres, et les menues trouvailles faites au cours des fouilles achèvent de prouver que des Israélites ont été ensevelis dans la plupart de ces caveaux[6]. Soit à Gamart, soit à la Marsa, soit à Byrsa, soit sur d'autres points de Carthage, on a découvert des épitaphes juives, accompagnées du chandelier à sept branches, la plupart rédigées en latin[7], quelques-unes avec le mot hébreu *Salom* en caractères hébraïques[8]. De plus, l'on possède aujourd'hui toute une série de lampes juives, ornées du chandelier à sept branches, et trouvées à Carthage[9].

[1] Tertullien, *Apolog.*, 7; *Scorpiac.*, 10.

[2] *Apolog.*, 16; *Ad nation.*, I, 14.

[3] *Advers. Judaeos*, 1

[4] *De coron.*, 4 : « Apud Judaeos tam sollemne est feminis eorum velamen capitis, ut inde noscantur. »

[5] *Apolog.*, 16.

[6] P. Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, p. 35 et suiv.; *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 14097-14114.

[7] *Corpus inscript. lat.*, VIII, 1091 = *Additam.*, p. 929; *supplem.*, 14102; 14104; P. Delattre, *L'épigraphie chrétienne à Carthage*, p. 12; *Gamart*, p. 41-42.

[8] P. Delattre, *Cosmos* du 24 mars 1888, p. 465; *Gamart*, p. 31; *Carthage autrefois, Carthage aujourd'hui*, 2e éd. (Tunis, 1902), p. 142.

[9] P. Delattre, *Gamart*, p. 40-44; *Musée de Carthage*, III, p. 37; pl. IX, 2; *Car-*

Parmi les nombreuses tablettes magiques qui ont été découvertes dans les fouilles soit de l'amphithéâtre, soit des nécropoles, il en est qui accusent nettement une influence judaïque. Au milieu d'autres divinités ou démons, on y voit figurer Iao ou Jéhovah, le dieu des Juifs [1]. On y lit même des formules comme celle-ci : « Je vous adjure encore par le Dieu du ciel, qui règne sur les Cherubim, qui a délimité la terre et en a séparé la mer, Iao, Abriao, Arbathiao, Sabao, Adonaï... [2]. » Le magicien grec qui imagina ces formules, ou celui qui les transcrivit à Carthage, devait travailler surtout pour les Juifs.

Enfin, le Talmud nous fournit quelques renseignements complémentaires sur cette communauté israélite. A plusieurs reprises, il mentionne des rabbins de Carthage, Abba, Hanna, Isaac, et d'autres [3]. Ces rabbins carthaginois paraissent avoir vécu entre le IIe et le IVe siècle de notre ère.

En dehors de Carthage, on rencontre des communautés juives ou des Juifs isolés dans plusieurs localités de l'ancienne Proconsulaire. Sur la plage d'Hammam-Lif, là où s'élevait, sans doute, la cité de Naro, on a découvert les ruines d'une synagogue d'époque romaine, avec des mosaïques et des inscriptions qui mentionnent la *sinagoga* et un *arcosinagogus* [4]. Dans une inscription d'Utique figure un *archon*, titre ordinaire du principal magistrat des communautés d'Israélites [5]. Dans un passage de la *Cité de Dieu*, où saint Augustin raconte un miracle qui s'était produit à Uzali, près d'Utique, au sanctuaire de saint Étienne, il est question d'un sorcier juif [6]. Un sermon africain atteste la présence d'Israélites à Simittu (Chemtou), dans la Numidie Proconsulaire [7] ; non loin de

thage autrefois, Carthage aujourd'hui, p. 139-142; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 201 : k. 589-591.

[1] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12509 ; 12511 ; P. Molinier, *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LVIII, 1897, p. 212 et suiv. ; Wünsch, *Defixionum tabellæ*, Berlin, 1897, *praefat.*., p. XVII; Gsell, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1901, p. 205.

[2] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12511. — Cf. P. Delattre, *Un pèlerinage aux ruines de Carthage*, Lyon, 1902, p. 65.

[3] Cf. Muenter, *Primordia ecclesiae africanae*, Hafniæ, 1829, p. 165; Neubauer, *La géographie du Talmud*, Paris, 1868, p. 411 ; Hamburger, *Real-Encyclopädie für Bibel und Talmud*, article *Karthago*.

[4] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12457. — Pour la bibliographie, voyez plus loin, § II.

[5] *Corpus inscript. lat.*, VIII, 1205 = *Additam.*, p. 931.

[6] Saint Augustin, *De civ. Dei*, XXII, 8, 21. — On ne voit pas clairement, dans le récit d'Augustin, si ce sorcier juif était d'Uzali ou de Carthage.

[7] « Audeo dicere : Vicinam civitatem vestram imitamini? Vicinam *civitatem Simittu* imitamini?... Nemo *ibi* intrat in theatrum... Nullus *Judaeus* intravit. » (*Appendix* des *Sermons* d'Augustin, *sermo* 17, 9. — *Patrol. lat.* de Migne, t. XLVI, p. 881).

là, aux environs de Souk-el-Arba, une localité porte aujourd'hui le nom d'*Aïn-el-Ioudi*.

En Byzacène, les traces des Juifs sont plus rares. Cependant, saint Augustin nous signale des judaïsants aux bords du lac Triton, à Thusurus (Tozeur), où l'évêque lui-même donnait l'exemple [1]. Une curieuse inscription découverte récemment à Henchir-Djouana, à l'Ouest de Kairouan, paraît se rapporter à des païens judaïsants [2] ; une localité voisine, entre Sufes et le Djebel Trozza, se nomme *Henchir-Ioudia* [3]. Enfin, la grande ville maritime de la région, Hadrumète, eut aussi sa colonie israélite ou ses judaïsants. On y a trouvé une série de singulières tablettes magiques, où le dieu des Juifs, sous ses divers noms, Iao, Sabaoth, etc., joue un grand rôle [4]. Tantôt Jéhovah est invoqué au milieu d'autres divinités, tantôt il est invoqué seul. Dans ce dernier cas, la formule magique n'est qu'une longue paraphrase de versets bibliques, et l'on y relève des passages comme celui-ci, plusieurs fois répété : « Je t'adjure, esprit démonien qui es ici, par le nom sacré, Aoth, Abaoth, le dieu d'Abraham, et l'Iao d'Isaac, Iao, Aoth, Abaoth, le dieu d'Israël... [5] » Sans doute, ces tablettes pouvaient reproduire des formules magiques rédigées en d'autres pays, notamment en Égypte ; mais le rôle exclusif attribué à Jéhovah et l'usage de ces formules toutes juives ne s'expliquent pas sans la présence d'Israélites à Hadrumète. Ces incantations paraissent dater du IIe ou du IIIe siècle de notre ère.

Nous connaissons en Tripolitaine deux communautés juives d'époque romaine. Saint Augustin nous fait connaître celle d'Oea (Tripoli). On sait que l'évêque d'Hippone refusait d'accepter dans son Eglise la nouvelle traduction de l'Ancien Testament faite par Jérôme d'après le texte hébreu. Il lui reprochait de s'écarter trop du grec, et insinuait que le traducteur ne savait peut-être pas l'hébreu à fond. A ce propos, il conte malignement à Jérôme une petite scène assez piquante qui s'était passée récemment dans la

[1] Saint Augustin, *Epist.* 196, Asellico episcopo. — Cf. surtout 196, 1 ; 4 (14) ; 4 (16) : « Aptus iste nescio quis, de quo scripsisti quod doceat *judaïzare* christianos. »

[2] Cagnat, *Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1901, n. 9, p. 114-115. — Cf. notre article intitulé *Païens judaïsants, essai d'explication d'une inscription africaine*, dans la *Revue archéologique* de 1902.

[3] Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 630.

[4] *Collections du Musée Alaoui*, Paris, 1890, p. 57 et suiv. ; 101 et suiv. ; *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1892, p. 226 et 231 ; Wünsch, *Rheinisches Museum*, t. LV, 1900, p. 246 et suiv. ; Gsell, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, 1901, p. 205 ; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, séance du 11 décembre 1901.

[5] *Collections du Musée Alaoui*, p. 102-103.

communauté d'Oea. L'évêque de cette ville avait reçu la version nouvelle de *Jonas*. Il la fit lire un jour dans son église. Soudain, en entendant un verset qui était populaire dans le pays[1], le public donna des signes d'irritation ; les fidèles se plaignirent qu'on eût altéré le texte, et les Grecs crièrent au faussaire. L'évêque promit de soumettre le cas aux Juifs de la ville, c'est-à-dire, sans doute, à des rabbins. Ceux-ci condamnèrent l'interprétation de Jérôme, et l'évêque dut corriger le passage[2]. Cette anecdote laisse supposer la présence d'un groupe de Juifs lettrés, et probablement de rabbins, dans la cité d'Oea. On a d'ailleurs découvert à Tripoli des antiquités juives[3].

Au Sud-Est d'Oea, non loin de la frontière de Cyrénaïque, une station du littoral de la Tripolitaine, l'*Iscina* de Ptolémée et de l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Scina* de la *Table de Peutinger*, porte aussi, dans ce dernier document, le nom significatif de *Locus Judæorum Augusti*[4]. Il y avait là évidemment, sur quelque domaine impérial, un groupe important de colons ou d'esclaves juifs, probablement établis sur cette côte à la suite d'une guerre. L'endroit s'appelle encore *Medinat-es-Soultan*, la « ville de l'empereur », ce qui équivaut à *Vicus Augusti*. Il est vraisemblable, d'ailleurs, que d'autres communautés juives de l'Afrique romaine avaient une origine analogue ; aujourd'hui encore, l'on signale, dans le sud du Maroc, l'existence de Juifs qui sont de véritables serfs de la glèbe. — Quoi qu'il en soit, les Israélites, depuis fort longtemps, sont en nombre sur les rivages de Tripolitaine. C'est ce que montrent encore les noms de lieux. Un peu à l'Est de Leptis Magna, près de l'emplacement de Simnuana, un petit cap s'appelle *Ras-el-Ihoudi*, le « Promontoire des Juifs[5] ». Entre Iscina et la frontière du pays de Barca, une localité, qui correspond à la station antique de Presidio, porte encore le nom de *Iehoudia*, la « Juive »[6]. De l'autre côté de la frontière, en Cyrénaïque, la première ville qu'on rencontrait, Borion, renfermait beaucoup d'Israélites, au témoignage de Procope[7]. Depuis la petite Syrte, toute une série de colonies juives jalonnait le chemin des grandes communautés de Cyrène et d'Alexandrie.

[1] Jonas, IV, 6.
[2] Saint Augustin, *Epist.*, 71, 3, 5.
[3] Cazès, *Revue des Etudes juives*, t. XX, 1890, p. 78 et suiv.
[4] Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 237.
[5] *Ibid.*, t. II, p. 223.
[6] Tissot, *ibid.*, t. II, p. 238.
[7] Procope, *De aedific.*, VI, 2.

En Numidie, voici d'abord la communauté israélite d'Hippone, dont parle Augustin dans un de ses sermons[1]. A Cirta, l'on a trouvé plusieurs épitaphes de Juifs et de Juives[2]. A Henchir Fuara, dans le voisinage de Morsot, près de la route de Souk-Ahrras et Mdaourouch à Tebessa, une colonne de calcaire, ornée de chandeliers à sept branches, porte les mots : « [*Deus Abr*]*aham*, *Deus Isac*[3] ». Au Ksour el-Ghennaia, entre Lambèse et Diana, une pierre découpée à jour dessine une inscription qui se rapporte à un *metuens* ou prosélyte juif[4].

Les Maurétanies renfermaient d'importantes colonies d'Israélites. A Sitifis, sur deux épitaphes de femmes juives[5], figure un certain M. Avilius Januarius, qui portait le titre de *Pater sinagogæ;* ce qui prouve naturellement l'existence d'une synagogue dans cette ville[6]. De même, l'on a trouvé à Auzia (Aumale) l'épitaphe d'un Juif[7]. A Tipasa, d'après la *Passio sanctæ Salsæ*, les Israélites construisirent une synagogue vers le milieu du IVe siècle; cette synagogue s'élevait au centre de la ville, sur la colline dite « des temples » qui s'avance dans la mer en forme de presqu'île; elle y avait remplacé le vieux sanctuaire du dragon, et elle fut remplacée à son tour par une basilique chrétienne[8]. A Cæsarea (Cherchel) existait de même une synagogue ; les *Acta Marcianæ* mettent en scène un *archisynagogus*, nommé Budarius, et, avec lui, tout un groupe de Juifs[9]. Des Israélites s'étaient

[1] Saint Augustin, *Sermo* 196, 4 : « Duo genera hominum hic sunt, Christiani et *Judaei*... Faciunt illud Judæi? » Ce sermon a été sûrement prononcé à Hippone : « Absens eram : sed, sicut comperi, per disciplinam christianorum presbyteri permoti quibusdam dignam et ecclesiasticam disciplinam dederunt... Ecce episcopus præmonet; moneo, prædico, denuntio... » (*ibid.*, 196, 4.)

[2] *Corpus inscript. lat.*, VIII, 7150; 7155; 7530 (= *Additam.*, p. 965); 7710.

[3] *Ibid.*, *supplem.*, 16701.

[4] *Ibid.*, 4321 = *Additam.*, p. 956.

[5] *Ibid.*, 8423; 8499.

[6] Une autre inscription de Sétif paraît se rapporter à un juif converti (*ibid.*, 8640). C'est du moins ce qui résulterait d'une nouvelle lecture de M. Gsell, qui, aux lignes 7-8, a lu : « *Q*(*ui*) *Mosattes*... *Judeus* ». Il s'agirait d'un juif, appelé Moïse, qui, devenu chrétien, aurait changé de nom.

[7] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 20760.

[8] *Passio sanctae Salsae*, 3 : « Ubi enim dudum templa fuerant instituta gentilium, postmodum ibidem diabolus *synagogam* constituit *Judaeorum;* sed nunc meliore vice migravit ad Christum... »

[9] *Acta Marcianæ*, 4 : « Subito de Budarii *archisynagogi* domo, quæ in vicino fuerat, ab ejus filia vel filiis, vel aliquantorum *Judaeorum* vocibus gravissima exacerbatur injuria... » Cf. *ibid.*, 5-6. — Dans une épitaphe de Cherchel figure le nom de *Martha*, qui peut faire supposer une origine juive (*Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 21188). Il en est de même du nom d'*Asterius* dans l'inscription de l'*area* de Cherchel (*ibid.*, VIII, 9585). Nous avons la preuve que ce nom d'*Asterius* ou *Aster* était commun chez les Israélites d'Afrique (*ibid.*, VIII, 8499; 12457 *b*; P. Delattre,

établis jusqu'au centre de la Tingitane : on a découvert à Volubilis une inscription hébraïque, qui date des premiers siècles de notre ère, et que M. Philippe Berger traduit ainsi : « Matrona, fille du rabbin Iehoudah. Qu'elle se repose [1] ! »

Nous avons signalé à Carthage, et dans quelques localités de Byzacène ou de Numidie, la présence de païens ou de chrétiens judaïsants. Notons encore qu'au IVe siècle la secte judaïsante des *Cœlicolæ* paraît avoir eu des ramifications dans une bonne partie de la Numidie et de la Proconsulaire[2]. Enfin, la propagande juive s'était exercée avec succès jusque chez les tribus berbères des Hauts-Plateaux et du désert. A l'arrivée des Arabes, nombre de ces tribus étaient affiliées au judaïsme, notamment en Tripolitaine, dans l'Aurès et dans les Ksour : « Une partie des Berbères, dit Ibn-Khaldoun, professaient le judaïsme... Parmi les Berbères juifs, on distinguait les Djeraoua, tribu qui habitait l'Aurès, et à laquelle appartenait la Kahéna, femme qui fut tuée par les Arabes à l'époque des premières invasions. Les autres tribus juives étaient les Nefouça, Berbères de l'Ifrikia ; les Fendelaoua, les Mediouna, les Behloula, les Ghiatha et les Fazaz, Berbères du Maghreb-el-Acsa [3]. »

De tous ces faits l'on peut conclure que l'immigration juive a eu dans l'Afrique romaine beaucoup plus d'importance qu'on ne le croit généralement. Il y a eu des communautés israélites, ou des Juifs isolés, dans toutes les provinces africaines, surtout le long des côtes, mais aussi dans l'intérieur du pays, sur les Hauts-Plateaux, jusqu'aux confins du désert. On se rendra nettement compte de la répartition géographique de ces colonies juives d'après le tableau suivant, où nous distinguons les communautés proprement dites, les localités où l'on constate seulement l'existence de quelques Juifs, et celles où l'on rencontre des judaïsants :

Gamart, p. 27) et d'Italie (*Corpus inscript. lat.*, X, 1971 ; Ascoli, *Iscrizioni greche, latine, ebraiche, di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, p. 21 et 52).

[1] Ph. Berger, *Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1892, p. 64-66.

[2] Saint Augustin, *Epist.* 44, 6, (13) ; Philastrius, *Liber de haeres.*, 15.

[3] Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane (Alger, 1852-1856), t. I, p. 208.

COLONIES JUIVES DANS L'AFRIQUE ROMAINE.

PROVINCES.	COMMUNAUTÉS JUIVES.	JUIFS ISOLÉS (OU COMMUNAUTÉS ?)	JUDAÏSANTS.
Proconsulaire (Zeugitane, Byzacène et Tripolitaine).	Carthage (nécropole; des rabbins). Naro (synagogue). Utique (un *archon*). Oea. Locus Judæorum Augusti.	Simittu. Uzali (?) Hadrumète.	Carthage. Thusurus. Henchir-Djouana (? Berbères de Tripolitaine.
Numidie.	Hippo Regius.	Cirta. Henchir Fuara.	Ksour-el-Ghennaia. Berbères de l'Aurès.
Maurétanies (Sitifienne, Césarienne, Tingitane).	Sitifis (synagogue). Caesarea (synagogue). Tipasa (synagogue). Volubilis (un rabbin).	Auzia.	Berbères des Ksour.

II

Les textes et documents anciens, qui nous renseignent avec assez de précision sur la répartition géographique des colonies juives en Afrique, ne nous fournissent que peu d'indications sur l'organisation de ces communautés.

Quatre synagogues africaines, datant du temps des Romains, nous sont connues : l'une par des ruines et des inscriptions, celle de Naro [1]; les trois autres par des textes, celles de Sitifis [2], de Tipasa [3], et de Cæsarea [4]. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que les Israélites aient eu en Afrique bien d'autres temples, dans les villes où ils formaient de véritables communautés, là surtout où nous

[1] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12457.
[2] *Ibid.*, VIII, 8499.
[3] *Passio sanctae Salsae*, 3.
[4] *Acta Marcianae*, 4.

savons qu'ils avaient des magistrats ou des rabbins, à Carthage, à Utique, à Volubilis. Carthage nous révélera peut-être un jour les ruines d'une de ses synagogues; en tout cas, la capitale de l'Afrique est déjà brillamment représentée, dans le domaine de l'archéologie judaïque, par sa nécropole de Gamart.

On relève aussi, dans ces communautés israélites de l'Afrique romaine, quelques noms et quelques titres de magistrats ou de docteurs. Un *archon* à Utique[1] : comme on sait, c'était le titre ordinaire du premier magistrat des communautés, du chef de l'administration. Un *arcosinagogus*, nommé Rusticus, à Naro[2], et un *archisynagogus*, nommé Budarius, à Cæsarea[3] : ce titre, quand il n'était pas simplement honorifique, désignait le chef de la synagogue, peut-être le grand rabbin, parfois l'*archon*. Un *pater sinagogæ*, du nom de M. Avilius Januarius, à Sitifis[4] : c'était, semble-t-il, un titre d'honneur. Plusieurs rabbins à Carthage; le rabbin Juda, à Volubilis[5]; probablement, d'autres docteurs à Œa[6]. — Toutes ces fonctions et tous ces titres se retrouvent dans les anciennes communautés israélites des autres provinces de l'Empire, notamment en Italie[7]. Il est donc fort probable que les colonies juives, dans l'Afrique romaine, avaient la même organisation que dans les autres pays d'Occident.

Quant à la disposition matérielle des synagogues et des cimetières, nous la connaissons en partie par des découvertes ou explorations archéologiques qui datent de ces vingt dernières années. Nous en pouvons juger par la synagogue de Naro et la nécropole juive de Carthage.

La synagogue dite « de Naro[8] » a été découverte en 1883, sur la plage d'Hammam-Lif, au pied du Djebel-bou-Kourneïn[9]. Les ruines en sont aujourd'hui fort endommagées. Mais on a pu en

[1] *Corpus inscript. lat.*, VIII, 1205 = *Additam.*, p. 931.

[2] *Ibid.*, VIII, *supplem.*, 12457 *b*.

[3] *Acta Marcianae*, 4.

[4] *Corpus inscript. lat.*, VIII, 8499.

[5] Ph. Berger, *Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1892, p. 64.

[6] Saint Augustin, *Epist.*, 71, 3, 5.

[7] Cf. Th. Reinach, article *Judaei* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio, p. 624 et suiv.

[8] Le nom ancien de cette localité nous est connu par les inscriptions trouvées dans la synagogue : « Synagoga [m] *Naron* [*itanam*]... » (*Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12457 *a*) — « servi tui *a Narone* » (*ibid.*, 12457 *c*).

[9] Schlumberger, *Rev. arch.*, 1883, t. I, p. 157 et suiv.; Renan, *ibid.*, 1884, t. I, p. 273 et suiv.; pl. VII-X; Kaufmann, *Revue des Etudes Juives*, 1886, p. 46 et suiv.; Th. Reinach, *ibid.*, p. 217 et suiv.; de Rossi, *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 452; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1895, p. 150; Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les monuments historiques de la Tunisie*, t. I (*Temples païens*, Paris, 1898), p. 152 et suiv.

relever le plan; on a sauvé les inscriptions, qui sont au Musée du Bardo[1] et une partie des mosaïques, qui ont été depuis transportées à Toulouse[2].

L'ensemble des constructions connues formait un carré presque régulier, d'environ vingt mètres de côté. Il existait, semble-t-il, une entrée secondaire au milieu du côté Sud-Est, à l'extrémité d'un long couloir, et une porte de dégagement dans le côté Nord-Ouest. Mais la façade principale, précédée d'une cour extérieure, était au Sud-Ouest. Cette façade était ornée de deux colonnes, qui soutenaient sans doute un fronton. La porte monumentale donnait accès à un portique, qui était flanqué, à droite, d'un long mur plein, à gauche, de deux petites chambres. Par ce portique, on gagnait un vestibule rectangulaire, de même largeur, mais moins profond. A gauche du vestibule, une petite porte conduisait à une chambre. En face de l'entrée monumentale, une large porte faisait communiquer le vestibule avec le sanctuaire. Sur le seuil, une inscription rappelait les noms des donateurs qui avaient fait les frais du pavage en mosaïque : « Asterius, filius Rustici arcosinagogi, Margarita, Riddei (filia), partem portici tesselavit[3]. »

Le sanctuaire proprement dit était un rectangle allongé, d'environ 10 mètres sur 6 mètres de côté. Il présentait, à l'Ouest, une niche arrondie, qui rappelle le mihrab des mosquées. Le sol était entièrement couvert d'une mosaïque, divisée dans le sens de la largeur en trois champs de dimensions différentes. Près de l'entrée, et au fond, étaient représentés des oiseaux, des quadrupèdes, des fleurs, des fruits, encadrés par des rinceaux. La mosaïque du milieu, plus étendue à elle seule que les deux autres, était partagée elle-même en trois compartiments disposés en sens inverse, c'est-à-dire en longueur, et s'étageant devant la niche. En haut, l'on voyait un paysage maritime, des poissons, des oiseaux aquatiques. En bas, c'était un paysage terrestre, des palmiers ombrageant un cratère, et, sur les anses du cratère, deux paons affrontés. Dans le compartiment du milieu, une dédicace, encadrée d'un cartouche à queues d'aronde, entre deux chandeliers à sept branches et d'autres instruments liturgiques, apprenait aux dévots ou aux visiteurs que le sanctuaire avait été pavé en mosaïque aux frais d'une dame nommée Juliana :

[1] La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, A. 15-18 (p. 12); *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12457.

[2] Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1895, p. 150 et suiv.

[3] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12457 *b*. — Nous donnons le texte de ces inscriptions de Naro d'après la dernière recension, faite en 1898 par MM. Cagnat et Gauckler (*Temples païens*, p. 152 et suiv.).

« Sancta(m) Sinagoga(m) Naron(itanam) pro salutem suam ancilla tua Juliana p(uella) de suo proprium teselavit[1]. »

Au Nord-Ouest du sanctuaire, mais sans communication avec lui, derrière la niche, s'étendait une grande chambre rectangulaire, tournée vers l'extérieur. Dans l'angle Sud-Est du sanctuaire s'ouvrait un long couloir, qui donnait accès à plusieurs salles, deux à gauche, trois à droite. Dans le mur Est, en face de la niche, étaient percées trois portes, qui menaient à autant de chambres. La première de ces chambres servait de dépôt pour les instruments du culte et les livres sacrés, comme l'annonçait une inscription encastrée dans la mosaïque du sol : « I(n)strumenta servi tui Nar(on)itanus ; — i(n)strumenta servi tui à Narone[2]. »

La synagogue proprement dite, abstraction faite des annexes, comprenait donc environ quinze pièces, groupées autour d'un portique d'entrée, d'un couloir transversal et du sanctuaire. La destination de la plupart des salles est inconnue. Beaucoup étaient ornées de mosaïques. Outre les tableaux que nous avons décrits, on a retrouvé bien des débris du pavage. La décoration était fort variée : chandeliers à sept branches; animaux divers, lions, hyènes, coqs, perdrix, pintades, canards, poissons; arbres et corbeilles de fruits; un buste de jeune homme, aux longs cheveux, tenant sur l'épaule un bâton recourbé; un buste de femme casquée, portant une haste ; etc. Les donateurs avaient bien fait les choses. Par les motifs et les caractères de la décoration, la synagogue de Naro rappelle les villas africaines du temps de l'Empire. Elle paraît dater du IIIe ou du IVe siècle de notre ère.

A défaut de synagogue, Carthage a conservé sa nécropole juive, située au Nord de la ville, près du hameau de Gamart, sur le revers des collines du Djebel-Khaoui. Signalée jadis par Falbe et Barth, puis fouillée partiellement par Davis, Beulé, Sainte-Marie et d'Hérisson, qui croyaient y rencontrer des tombeaux puniques, cette nécropole a été enfin identifiée de nos jours et systématiquement explorée par le P. Delattre[3]. On y visite environ deux cents caveaux, creusés dans le calcaire, et semblables aux hypogées de Palestine, du moins à ceux de la dernière période, aux hypogées à *loculi*, dits « fours à cercueils. » On a constaté que les prescriptions talmudiques y ont été minutieusement

[1] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplém.*, 12457 *a*.

[2] *Ibid.*, 12457 *c*.

[3] P. Delattre, *Gamart ou la nécropole juive de Carthage*, Lyon, 1895. — Cf. *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 14097-14114; de Vogüé, *Rev. Arch.*, 1889, t. I, p. 163 et suiv.; Babelon, *Carthage*, Paris, 1896, p. 175 et suiv.

observées : dans les dimensions des caveaux, dans la profondeur des niches, dans le nombre et la disposition des *loculi*, trois au fond de la chambre, un à droite et un à gauche de l'entrée, deux rangées égales dans les deux parois latérales. Les épitaphes et les lampes juives trouvées dans les fouilles, les débris d'inscriptions hébraïques, la représentation fréquente du chandelier à sept branches, ne permettent point de douter que ce cimetière soit celui de la communauté israélite.

Extérieurement, sur l'emplacement de la nécropole, on n'aperçoit rien, sauf de nombreux trous circulaires ou carrés, qui ont été creusés dans le rocher. Ces trous, dont le diamètre ou le côté varie de 0^m30 à 1 mètre, et la profondeur de 1 mètre à 0^m75, n'atteignent pas le plafond des chambres, et, par conséquent, ne peuvent être considérés comme des puits funéraires. On s'est demandé naturellement quelle était la raison d'être de ces fosses. Après bien des explications singulières, on est tenté d'admettre qu'on les a creusées simplement pour planter des arbres et assainir ou égayer le cimetière.

On gagne l'entrée des caveaux par des escaliers ou des plans inclinés, d'orientation différente. Cette entrée, large de 0^m90, était fort simple; elle est quelquefois un peu cintrée au-dessus, mais, le plus souvent, rectangulaire. Elle était fermée soit par de gros moellons, soit par une dalle de pierre.

L'intérieur des hypogées est légèrement pyramidal; le plan est ordinairement rectangulaire. On compte presque toujours, dans chaque caveau, de 15 à 17 niches, dont une à droite de l'entrée, une autre à gauche, et trois au fond, cinq ou six dans chaque paroi latérale. Ces niches sont rectangulaires, profondes de 2 mètres, et larges de 0^m42 à 0^m50.

Quelques hypogées présentent des dispositions exceptionnelles. Souvent il n'y a qu'une niche près de l'entrée; quelquefois manquent les deux *loculi* voisins de la porte. Ailleurs, les niches des parois latérales ont été réunies deux par deux, ou trois par trois, sous des arceaux saillants que soutiennent des pilastres. Enfin, certains hypogées sont d'une forme toute particulière. L'un d'eux comprend deux compartiments et comme deux caveaux; tout le pourtour, sauf l'un des côtés du couloir qui réunit les chambres, est percé de *loculi*, au nombre de 24. Un autre hypogée, étroit et long, ne présente pas de niches au fond ; mais il y en a huit dans chaque paroi latérale. Ces dispositions exceptionnelles ont été déterminées évidemment par des nécessités matérielles, la résistance du roc, le défaut de place dans un sens, surtout le voisinage de caveaux plus anciens.

Les parois des hypogées étaient enduites d'un stuc fin et poli, très résistant, et d'une blancheur éclatante. Autour des niches, surtout au-dessous, on a relevé des inscriptions funéraires, gravées à la pointe, ou peintes en rouge sur le stuc; la plupart sont en latin, mais on a trouvé des traces de caractères hébraïques.

Sauf des lampes, les caveaux paraissent n'avoir pas contenu de mobilier funéraire. Mais les murs étaient ordinairement décorés de dessins en relief ou de fresques : sujets symboliques, chandeliers à sept branches, oliviers, palmiers, vignes et vendangeurs, génies ailés, cavaliers, navires, bustes, le tout dans des cadres de rinceaux.

Certains hypogées ont une ornementation plus riche ou mieux conservée. L'un d'eux présente beaucoup de traces d'une coloration rouge et verte; dans un angle du plafond, on distingue une corniche à festons, et un vase en forme de cratère. Dans un autre caveau, large de $2^{m}25$, long de $4^{m}85$, les murs étaient entièrement couverts d'un stuc travaillé en relief et peint : au-dessus des niches, une frise; deux cadres rectangulaires, larges de $0^{m}53$, où l'on voit un cavalier, et un personnage armé d'un fouet, près d'un arbre; des panneaux de forme ovale, alternant avec les cadres; au fond, deux génies ailés, qui tiennent un médaillon où était sans doute un buste en relief. Un autre caveau était encore plus richement décoré. Dans le plafond, on avait découpé quatre cadres rectangulaires et deux cadres circulaires qui enfermaient des sujets en relief. Entre les cadres, des génies ailés, portant des guirlandes. Aux angles, des palmettes et des branches de vigne. Au-dessus des niches, une curieuse frise, qui représente une scène de vendange : des hommes portant des amphores; des tonneaux; deux personnages, l'un à pied, l'autre à cheval, se dirigeant vers une femme qui est debout près d'une cuve. Tout cela, d'un joli ton, et vivement esquissé [1].

Le nombre des hypogées et le luxe de cette décoration attestent la prospérité de la colonie israélite de Carthage, et la richesse de quelques-unes des familles de cette colonie. Ornementation, noms et formules des épitaphes, rôle prédominant du latin dans ces inscriptions, tout prouve que la nécropole de Gamart date de l'époque romaine.

[1] P. Delattre, *Gamart*, p. 32 et suiv.

III

Quelques traits de l'histoire du judaïsme africain dans l'antiquité nous sont connus soit directement, par les inscriptions et les documents archéologiques, soit indirectement, par des textes d'auteurs, à cause des polémiques et des querelles qui ont souvent mis aux prises les Juifs et les Chrétiens du pays.

Comme nous l'avons dit, on ne sait rien de précis sur la période antérieure à la domination romaine. Il est vraisemblable que des Juifs étaient déjà établis dans la Carthage punique ; mais on ne peut actuellement l'affirmer, en dépit des légendes ci-dessus mentionnées.

En revanche, nos informations sont précises et, sur plusieurs points, très explicites pour l'époque romaine. Les Juifs paraissent avoir été nombreux en Afrique dès le IIe siècle de notre ère. Là, comme ailleurs, ils ont dû s'établir surtout après la destruction de Jérusalem par Titus, puis après la grande insurrection du temps d'Hadrien. Des prisonniers juifs semblent avoir été attachés comme colons ou serfs aux grands domaines impériaux de la contrée; on ne peut guère s'expliquer autrement ce nom de *Locus Judaeorum Augusti,* donné par la Table de Peutinger à la ville de Scina ou Iscina, en Tripolitaine. Tout porte à croire que telle a été l'origine de plusieurs des communautés israélites d'Afrique.

Quoi qu'il en soit, dès le règne de Septime Sévère, la colonie juive de Carthage était importante et influente. Nous ne reviendrons pas sur les preuves tirées de l'archéologie ou de l'épigraphie : la nécropole, les épitaphes ou les lampes juives, dont plusieurs paraissent dater de ce temps. Les témoignages de Tertullien sont encore plus décisifs, parce qu'ils nous fournissent des données chronologiques certaines[1]. Notons que la propagande juive était dès lors assez active à Carthage, comme à Rome[2]. Tertullien se moque de ces païens judaïsants qui « consacrent le jour de Saturne au repos et à la bonne chère, s'écartant eux-mêmes de la coutume juive, qu'ils ignorent[3]. » Et plusieurs des tablettes magi-

[1] Tertullien, *Apolog.*, 7 et 16; *Ad nation.*, I, 14; *Advers. Judaeos*, 1; *De coron.*, 4; *Scorpiac.*, 10.

[2] Sur les judaïsants de Rome, cf. Horace, *Sat.*, I, 9, 69; Ovide, *Ars amat.*, I, 76; Sénèque, cité par Augustin, *De civ. Dei*, VI, 11; Perse, 5, 184; Suétone, *Domit.*, 12; Juvénal, 14, 96-100; 6, 543.

[3] Tertullien, *Apolog.*, 16.

ques trouvées à Carthage semblent avoir été utilisées par des judaïsants [1].

Vers le même temps se sont constituées sans doute plusieurs des communautés israélites dont nous avons parlé : celles d'Utique, d'Hadrumète, de Sitifis, de Cirta, d'Auzia [2]. Remarquons, à ce propos, que bientôt Commodien partira en guerre contre les judaïsants [3] ; ce qui prouve qu'il en connaissait beaucoup autour de lui, et la présence de judaïsants implique celle de Juifs bien plus nombreux.

En Afrique, comme dans la plupart des autres régions, c'est dans les synagogues que fut d'abord prêché l'Évangile et que la religion nouvelle trouva ses premiers prosélytes [4]. Nous en avons la preuve pour Carthage. A en juger par certaines épitaphes de Gamart, les premiers chrétiens de la ville furent inhumés dans la nécropole juive [5]. Le christianisme et le judaïsme vécurent donc d'abord en très bons termes. Mais les deux religions ne tardèrent pas à se séparer et à se regarder en ennemies, sans doute à la suite des progrès rapides du christianisme.

Dès la fin du IIe siècle, la rupture était faite entre l'Église et la Synagogue. En 197, Tertullien accusait nettement les Juifs d'exciter les païens contre les chrétiens, et cela, disait-il, « par jalousie [6]. » Il affirmait, un peu plus tard, que « les synagogues des Juifs » étaient « les sources des persécutions [7] ». Et, dès l'année 197, il en citait un bien curieux exemple. Vers le début du règne de Sévère, en un temps où recommençaient les violences religieuses, un Juif, bestiaire ou valet à l'amphithéâtre, promenait dans les rues de Carthage une sorte de tableau, où il avait barbouillé une caricature du Christ. On y voyait un personnage en toge, au pied fourchu, aux oreilles d'âne, qui tenait un livre en main. A côté, on lisait cette inscription : « Le Dieu des chrétiens, *Onocoétès* (qui couche avec les ânes) [8]. » — Dès lors, la lutte se poursuivit sans trêve entre les deux religions sœurs. Elle devait se terminer par la victoire de l'Église. Cette victoire est figurée, et comme symbolisée, par une très curieuse lampe

[1] *Corpus inscript. lat.*, VIII, *supplem.*, 12509; 12511; P. Molinier, *Mémoires de Antiquaires de France*, t. LVIII, 1897, p. 212 et suiv.

[2] Voyez plus haut, § 1.

[3] Commodien, *Instruct.*, I, 24 et 37.

[4] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd. (Paris, 1898), p. 6 et suiv.

[5] P. Delattre, *Gamart*, p. 49; de Vogüé, *Rev. arch.*, 1889, t. I, p. 163 et suiv.; Babelon, *Carthage*, p. 176 et suiv.

[6] Tertullien, *Apolog.*, 7 : « Tot hostes quot extranei, et quidem proprie *ex aemulatione Judaei.* »

[7] *Scorpiac.*, 10 : « synagogas Judæorum, fontes persecutionum. »

[8] *Ad nation.*, I, 14; *Apolog.*, 16.

chrétienne de Carthage. On y voit le Christ debout, nimbé, vêtu d'une ample tunique plissée, qui foule aux pieds le serpent infernal et le frappe avec une longue croix ; au-dessous est représenté, mais renversé en signe de défaite, le chandelier à sept branches, type de la Synagogue [1].

Tertullien ne s'est pas contenté de se plaindre de l'animosité des Juifs ; il a mené contre eux une assez vive campagne. Dès ses premiers ouvrages, il parlait d'eux durement [2]. Dans plusieurs traités, il a raillé leur aveuglement et leurs malheurs, allant même jusqu'à les injurier [3]. Il reprochait aux Juifs du temps de s'obstiner, de fermer les yeux à la lumière [4]. Il disait que les Juifs, « en espérant seulement des biens terrestres, perdent les biens célestes [5] ».

Enfin, entre 200 et 206, il a composé un traité spécial *Contre les Juifs*. Récemment, à Carthage, s'était engagée publiquement une discussion entre un chrétien et un « prosélyte juif », c'est-à-dire un païen converti au judaïsme. Il s'agissait de savoir si les Gentils étaient exclus des promesses divines. Le Juif contestait ainsi la légitimité de la prédication chrétienne. Le public s'était passionné ; les assistants avaient pris parti pour l'un ou l'autre ; on s'était querellé jusqu'au soir, sans arriver à une solution [6].

Tertullien paraît avoir assisté à cette discussion. En tout cas, il crut devoir reprendre la question, et y consacrer tout un livre. La question, dit-il au début, semble tranchée par le fait seul que la thèse de l'exclusivisme juif a été défendue non par un Israélite de race, mais par un païen converti au judaïsme [7]. Puis il discute le problème en lui-même, et retourne contre le judaïsme les raisonnements qu'on opposait au christianisme : le peuple élu, ce sont désormais les chrétiens, et la Loi nouvelle s'ouvre à tous. Pour justifier cette thèse, l'auteur s'appuie sur un témoignage que ses adversaires ne pouvaient récuser : les textes de l'Ancien Testament [8]. Il montre en terminant que l'aveuglement des Juifs vient de leur ambition et de leur orgueil ; car ils rêvent toujours, et uniquement, de grandeurs terrestres [9].

Au cours de ces polémiques, Tertullien précisa ses idées sur les

[1] P. Delattre, *Gamart*, p. 40-42; *Musée de Carthage*, III, p. 37, et pl. IX, 2.
[2] Tertullien, *Apolog.*, 21 ; *Ad nation.*, I, 14.
[3] *De baptism.*, 15 ; *De oratione*, 14.
[4] *Advers. Marcion.*, V, 11. — Cf., *ibid.*, III, 7-8; 12-21; 23.
[5] *De resurr. carn.*, 26.
[6] *Advers. Judaeos*, 1.
[7] *Ibid.*, 1.
[8] *Ibid.*, 2-13.
[9] *Ibid.*, 14.

rapports des deux religions. D'après sa comparaison pittoresque, le judaïsme était un sauvageon sur lequel avait été greffé le christianisme [1]. Donc le christianisme était sorti du judaïsme, mais pour s'en écarter aussitôt. Tertullien admet une évolution de la loi divine. L'Ancienne Loi était une loi provisoire, que Dieu se réservait d'améliorer et de changer [2]. Dieu l'a fait en envoyant le Messie. Les Israélites ont été reniés par lui. Aujourd'hui « dispersés, errants, seuls, exilés loin de leur ciel, ils vont au hasard à travers le monde, sans homme ni dieu pour roi, sans qu'il leur soit permis, même à titre d'étrangers, de fouler et saluer du moins le sol de leur patrie [3]. » Désormais, le judaïsme est un étranger pour l'Église. Tertullien ne veut pas que le christianisme « se cache à l'ombre d'une religion fameuse, qui du moins est autorisée [4] ». L'Église doit rejeter de l'Ancienne Loi tout ce qui a été condamné par le Christ et les apôtres [5]. La justice chrétienne doit « déborder par-dessus la justice des scribes et des pharisiens [6] ».

Dans le courant du IIIe siècle, à l'exemple de Tertullien, mais généralement avec moins d'âpreté, les auteurs chrétiens d'Afrique ont renouvelé les escarmouches contre les Juifs. Minucius Félix est assez dur pour eux, mais il ne les attaque qu'en passant [7]. Cyprien les a spécialement visés dans le premier livre des *Testimonia*, composé vers le début de son épiscopat. Dans sa préface, il indique nettement l'objet de ce livre : « Je me suis efforcé, dit-il, de montrer que les Juifs, suivant les prédictions, se sont écartés de Dieu ; qu'ils ont perdu la protection du Seigneur, dès longtemps accordée et pour l'avenir promise à leur race ; qu'ils ont eu pour successeurs les chrétiens, fidèles au Seigneur, venus de toutes les nations et du monde entier [8]. » Il prouve la déchéance des Juifs et la vocation des Gentils par une série de vingt-quatre thèses, qu'il justifie par de nombreuses citations bibliques groupées en autant de chapitres. Très différentes de celles de Tertullien, les polémiques de Cyprien contre les Israélites n'ont rien de violent ni d'agressif. Sa plus grande malice consiste à les assimiler aux hérétiques [9]. Il maintient seulement contre eux la thèse chré-

[1] *De testim. anim.*, 5 : « Judæorum..., in quorum oleastro insiti sumus. »
[2] *Advers. Judaeos*, 2.
[3] *Apolog.*, 21. — Cf. *De praescript. haeretic.*, 8; *Advers. Judaeos*, 8; *De pudicit.*, 8
[4] *Apolog.*, 21 : « Quasi sub umbraculo insignissimæ religionis, certe licitæ. »
[5] *Ad uxor.*, I, 2.
[6] *De monogam.*, 7.
[7] Minucius Felix, *Octav.*, 33, 4-5.
[8] Saint Cyprien, *Testimon.*, I, prooem
[9] *De bono patient.*, 19.

tienne et la nécessité d'un retour à l'Église : « Le seul moyen pour les Juifs, dit-il, d'obtenir le pardon de leurs péchés, c'est de laver dans le baptême du Christ le sang du Christ tué par eux, c'est de passer à l'Église et d'obéir à ses préceptes [1]. » — En tout cas, les Juifs africains ne gardèrent pas rancune à l'évêque de Carthage. Au contraire, suivant Augustin, ils vénéraient la mémoire de Cyprien, et des Juifs lettrés célébraient même avec les chrétiens son anniversaire [2].

Tout autre a été l'attitude de Commodien. On suppose que ce poète-évêque avait lui-même judaïsé, avant de se convertir au christianisme. Plus tard, dans ses deux poèmes, il a sans cesse attaqué Juifs et judaïsants ; ses railleries mordantes ont souvent une âpreté qui rappelle Tertullien et trahit une rancune. Il a dirigé contre les Juifs trois acrostiches de ses *Instructiones* [3]. On jugera du ton par cette apostrophe : « Toujours pervers, de tête dure et récalcitrants, vous ne voulez pas être vaincus ; aussi serez-vous déshérités. Isaïe a dit que vous aviez le cœur endurci. Tu vois la Loi, que Moïse a brisée dans sa colère. Et le même Seigneur lui a donné une seconde Loi. Il a mis son espérance en elle ; mais vous en ricanez dans votre orgueil. C'est pourquoi vous ne serez pas dignes du royaume céleste [4]. » Dans deux autres acrostiches, il s'est moqué des païens judaïsants : « Pourquoi, leur dit-il, pourquoi cours-tu à la synagogue, en te dédoublant ? Est-ce pour gagner la miséricorde de Celui que tu nies volontairement ? Puis, tu sors de là, et, de nouveau, tu cherches tes temples : tu veux vivre entre les deux, mais ainsi tu périras [5]. » Et ailleurs : « Eh bien ! veux-tu donc être à moitié Juif, à moitié profane ? Mais ainsi tu n'échapperas pas, après ta mort, au jugement du Christ. Tu étais aveugle, et tu entres chez des aveugles, sot que tu es ; aussi l'aveugle entraîne l'aveugle dans la fosse... Demande d'abord ce qui est ordonné dans la Loi ; eux-mêmes te diraient s'il est permis d'adorer les dieux... Si vous placez en eux votre espérance, vous vous trompez complètement, en adorant à la fois Dieu et les idoles [6]. » Outre ces attaques directes,

[1] *Testimon.*, I, 24. — L'*Appendix* des œuvres de saint Cyprien contient trois opuscules contre les Juifs. Mais aucun d'eux n'a rien à voir ici. Le *De duobus montibus* (*Appendix* du *Cyprien* de Hartel, p. 104) et le *Adversus Judaeos* (*ibid.*, p. 133) paraissent être de simples traductions du grec. Quant au *De judaica incredulitate* (*ibid.*, p. 119), il est africain, mais date du temps des Vandales; et nous en parlerons plus loin.

[2] Saint Augustin, *Sermo* 310, 1.

[3] Commodien, *Instruct.*, I, 38-40.

[4] *Instruct.*, I, 38.

[5] *Ibid.*, I, 24, 11-14.

[6] *Ibid.*, I, 37, 1-4, 9-10, 21-22.

l'auteur des *Instructiones* lance en passant bien des railleries à ses adversaires. Ainsi, un acrostiche sur l'Antéchrist se termine par ce trait : « En se rappelant leurs Écritures, les Juifs crient pareillement au Très-Haut qu'ils ont été trompés [1]. »

Le *Carmen Apologeticum* montre encore mieux la pensée de Commodien [2]. Il y est à peine question des païens. Le poème tout entier, même dans les parties où l'auteur semble exposer simplement la doctrine chrétienne, vise les Juifs, qui sont traqués et injuriés d'un bout à l'autre. Une longue digression, motivée par leur refus de reconnaître le Christ, est spécialement dirigée contre eux [3]. Le poète y raille leur aveuglement [4], leur vaine prétention de se croire toujours le peuple élu [5], leurs prescriptions relatives au bain [6], leur propagande [7], leurs infortunes [8]. Et toujours, à tout propos, il revient à la charge.

Cette satire n'a rien d'abstrait ni de convenu. C'est bien aux Juifs de son temps et de son pays qu'en veut surtout Commodien. A propos de leur ingratitude d'autrefois envers le Dieu d'Israël, il affirme qu'ils n'ont pas changé : « Cette nation ingrate n'a pas voulu se soumettre au joug des bons préceptes ; de plus en plus, elle se roulait et s'épanouissait dans son crime ancien. Et elle n'a jamais changé. *Aujourd'hui encore*, elle reste la même ; elle néglige Dieu et préfère les luxures du monde [9]. » Il reproche à ses contemporains de descendre des gens qui ont scié Isaïe, lapidé Jérémie, décapité Jean-Baptiste, étranglé Zacharie, crucifié le Christ [10]. » Il leur en veut d'appartenir à une race « trop entêtée et toujours rebelle [11] », une race « que n'a pu briser ni l'exil, ni la servitude même [12] », une race « déshonorée, cruelle, aveugle, orgueilleuse, qui devrait pleurer la mort du Christ, et qui y applaudit [13] ». — La rancune du poète poursuit les Juifs jusqu'à la

[1] *Instruct.*, I, 41, 19-20.

[2] Le poème, dans la plupart des éditions, a pour titre *Carmen apologeticum adversus Judaeos et Gentes* ou *Paganos*. Ce titre, qui ne figure pas dans le manuscrit, et qui a été imaginé par le premier éditeur, est d'ailleurs inexact. Le poème contient un exposé de la doctrine chrétienne, avec de longues digressions satiriques contre les Juifs.

[3] Commodien, *Carmen apolog.*, 617-744 (éd. Dombart).

[4] *Ibid.*, 617-666.

[5] *Ibid.*, 667-676.

[6] *Ibid.*, 677-692.

[7] *Ibid.*, 693-706.

[8] *Ibid.*, 707-744.

[9] *Carmen apolog.*, 199-202.

[10] *Ibid.*, 221-224.

[11] *Ibid.*, 261.

[12] *Ibid.*, 390.

[13] *Ibid.*, 479-480. — Cf. *ibid.*, 525 sqq. ; 539 sqq. ; 707 sqq.

fin du monde. Dans son récit, ils font cause commune avec l'Antéchrist Néron et les païens [1]; ils déchaînent une terrible persécution contre les chrétiens [2]. Je ne sais quel tour les Juifs avaient pu jouer à Commodien; mais, évidemment, il voyait en eux des ennemis personnels.

Dans la première moitié du IVe siècle, le judaïsme semble avoir été florissant en Afrique. A cette époque appartiennent, outre les communautés déjà mentionnées, les synagogues de Naro, de Caesarea, de Tipasa; sans doute, aussi, le rabbin de Volubilis, et les rabbins carthaginois que mentionne le Talmud. Mais la guerre continuait entre les deux religions sœurs. Par exemple, nous savons que Lactance songeait à écrire un ouvrage spécial contre les Juifs [3].

En certaines villes, les Israélites se sentaient alors assez forts pour prendre l'offensive. Rien n'est plus significatif à cet égard que certains épisodes des *Acta Marcianae*. La scène se passe à Caesarea (Cherchel), en Maurétanie. La vierge Marciana, coupable d'avoir renversé une statue de Diane sur une place publique, avait été enfermée par ordre du juge dans une école de gladiateurs, qui était voisine de l'amphithéâtre. Tout près de là était la maison de Budarius, l'*archisynagogue*. Un jour, Marciana fut injuriée par un groupe de Juifs, qui l'avaient aperçue des fenêtres ou des terrasses de cette maison. Alors elle eut comme une inspiration prophétique, et lança cette malédiction : « Que cette maison soit dévorée par le feu du ciel ! Et que jamais elle ne puisse être rebâtie ! Que les pierres mêmes de ces ruines entraînent à jamais la ruine de tous les édifices où on les placera [4] ! » Le jour du martyre, à l'amphithéâtre, Budarius et les Juifs excitèrent encore les païens contre Marciana [5]. Mais ils furent cruellement punis, si l'on en croit le chroniqueur : « Au moment où l'âme de la pieuse vierge sortit de son corps, à ce moment même, la maison du blasphémateur Budarius, avec tous ceux qui s'y trouvaient, fut dévorée par un feu divin. Souvent les Juifs ont tenté de reconstruire cette maison, et toujours elle est retombée en ruines. Et même, bien des gens qui avaient amassé des pierres pour cette construction, ont cru les porter bien plutôt pour leur sépulture. Aujourd'hui encore s'appesantit sur cette maison l'éternelle malédiction de la

[1] *Carmen apolog.*, 835 sqq.

[2] *Ibid.*, 847-860.

[3] Lactance, *Divin. Instit.*, VII, 1, 26: « Sed erit nobis *contra Judaeos* separata materia, in qua illos erroris et sceleris revincemus. »

[4] *Acta Marcianae*, 4.

[5] *Ibid.*, 5.

martyre bienheureuse, malédiction qui doit durer à jamais[1]. »

A Tipasa, Chrétiens et Juifs ont dû se quereller de même au IVe siècle. L'auteur de la *Passio* de sainte Salsa nous apprend qu'une synagogue y avait remplacé le sanctuaire du dragon, mais que cette synagogue avait été ensuite transformée en église[2]. Cette transformation ne s'était pas faite sans difficultés, et les Juifs n'avaient pas dû se laisser exproprier sans résistance.

La situation des Israélites en face des Chrétiens était, d'ailleurs, bien changée depuis Constantin. Le christianisme l'emportait décidément ; après avoir été si longtemps persécuté, il devenait religion officielle et, naturellement, persécutrice. Nous n'avons point à parler ici des mesures communes à tout l'Empire, de toutes les *constitutions* impériales qui de plus en plus assimilèrent les Juifs aux hérétiques[3]. Nous mentionnerons seulement deux de ces constitutions, parce que, d'après le texte même, elles ont été affichées à Carthage, le 8 des Ides de Mai 336. L'une avait pour objet de protéger les Juifs convertis au christianisme contre les mauvais traitements de leurs anciens coreligionnaires[4]. L'autre défendait aux Juifs de circoncire leurs esclaves chrétiens[5]. — L'attitude nouvelle du pouvoir central rendit sans doute les Israélites plus prudents: Vers la fin du IVe siècle, on nous dit qu'ils n'aimaient pas à donner leur avis sur des questions bibliques, pour éviter toute occasion de dispute avec les Chrétiens[6]. Et ils sont à peine mentionnés dans l'Afrique de ce temps[7], tout absorbée par les querelles entre Catholiques et Donatistes.

Saint Augustin, dans presque toutes ses œuvres, parle fréquemment des Juifs. Mais, ordinairement, il s'en tient aux lieux communs de la prédication, de l'exégèse ou de la polémique chrétiennes. Nous nous arrêterons seulement à ce qui intéresse spécialement l'histoire du judaïsme africain.

D'abord, saint Augustin nous fait connaître l'existence de plusieurs communautés israélites dont nous n'avions pas entendu

[1] *Acta Marcianae*, 6.

[2] *Passio sanctae Salsae*, 3.

[3] Cf. Th. Reinach, article *Judaei* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio.

[4] *Cod. Theod.*, XVI, 8, 5 = *Constit. Sirmond.*, 4 : « Eum, qui ex Judaeo christianus factus est, inquietare Judaeos non liceat, vel aliqua pulsare injuria... P(ro)p(osita) VIII. Id. Maii Karthagine, Nepotiano et Facundo coss. »

[5] *Cod. Theod.*, XVI, 9, 1 = *Constit. Sirmond.*, 4 : « Si quis Judaeorum christianum mancipium vel cujuslibet alterius sectæ mercatus circumciderit, minime in servitute retineat circumcisum, sed libertatis privilegiis, qui hoc sustinuerit, potiatur... P(ro)p(osita) VIII. Id. Maii Karthagine, Nepotiano et Facundo coss. »

[6] Saint Jérôme, *Epist.* 112 ad Augustinum.

[7] Cf. saint Optat, *De schism. Donat.*, III, 10; V, 1; V, 3 : « Si Judaeus, inimicus est christiani baptismatis. »

parler jusque-là ; dans sa ville épiscopale, à Hippone [1] ; à Simittu (Chemtou) [2] ; dans la cité d'Oea, en Tripolitaine [3]. Il nous apprend qu'à Thusurus (Tozeur), sur les bords du lac Triton, on comptait beaucoup de judaïsants [4]. Il nous parle aussi de la secte judaïsante des *Caelicolae*, qui paraît avoir recruté alors beaucoup de prosélytes en Numidie et en Proconsulaire. L'évêque d'Hippone invita l'*Ancien* des *Caelicolae* à une conférence contradictoire ; mais nous ne savons comment fut accueillie cette proposition [5]. Cette secte bizarre paraît avoir mêlé à des idées chrétiennes et juives de vieilles superstitions païennes ; peut-être même rendait-elle un culte à la Déesse Céleste de Carthage [6].

Non content de discuter avec les judaïsants, Augustin a visé les Juifs eux-mêmes dans un traité spécial, le *Tractatus adversus Judaeos* [7]. Il y peint d'abord l'aveuglement des Juifs [8]. Il entreprend ensuite de prouver que l'Ancien Testament annonçait le christianisme, et que ses préceptes sont mieux observés par les Chrétiens [9] ; que le changement de l'Ancienne Loi a été prédit par les Psaumes et réalisé par le Christ [10] ; que les Juifs interprètent mal certaines prophéties [11]. En terminant, il invite ses adversaires à se convertir [12].

En lui-même, cet opuscule ne contient rien de très neuf. Il est intéressant, néanmoins, et assez vivant, parce que l'auteur y vise des contradicteurs bien connus de lui et répond à des objections précises. Par exemple, à propos de certains passages des *Psaumes :* « Quand les Juifs, dit-il, entendent cela, ils répondent, la tête haute : C'est nous, c'est de nous que cela a été dit, c'est à nous que cela a été dit, car c'est nous qui sommes Israël, le peuple de Dieu, nous nous reconnaissons dans les paroles de Dieu... — Allez maintenant, ô Israélites selon la chair, et non selon l'Esprit ;

[1] Saint Augustin, *Sermo* 196,4.

[2] *Appendix* des Sermons de saint Augustin, *sermo* 17, 9. — *Patrol. lat.* de Migne, t. XLVI, p. 881.

[3] Saint Augustin, *Epist.*, 71, 3, 5.

[4] *Ibid.*, 196, 1, 4 (14-16).

[5] *Ibid.*, 44, 6 (13) : « Jam enim miseramus ad Majorem Caelicolarum, quem audieramus novi apud eos baptismi institutorem exstitisse et multos illo sacrilegio seduxisse, ut cum illo, quantum ipsius temporis patiebantur angustiae, aliquid loqueremur. »

[6] Philastrius, *Liber de haeres.*, 15 : « Haeresis de Fortuna Caeli. Alia est haeresis *in Judaeis*, quæ *Reginam* quam et *Fortunam Caeli* nuncupant, *quam et Caelestem vocant in Africa*, eique sacrificia offerre non dubitabant. »

[7] *Patrol. lat.* de Migne, t. XLII, p. 51-64.

[8] *Advers. Judaeos*, 1.

[9] *Ibid.*, 2.

[10] *Ibid.*, 3-6.

[11] *Ibid.*, 7-9.

[12] *Ibid.*, 10.

allez maintenant, et osez contredire encore la vérité la plus évidente. Quand vous entendez ces mots : *Venite, ascendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob*, alors dites : C'est nous. Mais, comme des aveugles, vous vous heurterez contre la montagne, vous vous briserez la face et vous vous meurtrirez le front. Si vous voulez en toute vérité dire : C'est nous, — alors dites-le, quand vous entendez ces mots : *Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem*. Car cela a été dit du Christ, que vous, dans vos parents, vous avez conduit à la mort... Mais vous êtes à ce point aveugles que vous voulez vous reconnaître là où vous n'êtes pas, et que vous ne vous reconnaissez pas là où vous êtes [1]. »

L'évêque ne veut point désespérer de la conversion des Juifs qui l'entourent : « Pendant bien longtemps, leur dit-il, vous n'avez pas cru, et vous nous avez contredits. Mais vous n'avez pas péri encore, parce que vous n'êtes pas encore sortis de votre corps ; maintenant vous avez du temps pour vous repentir, maintenant venez à nous. Sans doute, vous auriez dû le faire depuis longtemps ; néanmoins, venez à nous maintenant; les jours ne sont point encore finis, pour celui dont n'est pas venu encore le dernier jour [2]. » On voit pourtant, par les derniers mots de sa péroraison [3], qu'il ne se faisait guère d'illusions sur l'accueil réservé à ses pressants appels. Il se consolait à la pensée que les Juifs devaient se convertir et se réconcilier avec les Chrétiens avant le jugement dernier [4].

On trouve, à la suite des œuvres de saint Augustin, un opuscule qui paraît d'origine africaine, et qui est intitulé *Dialogue sur la querelle de l'Église et de la Synagogue* [5]. Malheureusement, le titre promet plus que ne donne l'auteur. L'opuscule est médiocre et ne contient guère que les lieux communs traditionnels. D'après les allusions aux rescrits impériaux, il doit dater du commencement du ve siècle. Mais il n'a d'autre intérêt que de montrer, autour d'Augustin, la persistance des polémiques entre les deux religions.

Nous savons peu de chose sur la situation du judaïsme africain au temps des Vandales et sous la domination byzantine. Les polémistes du ve et du vi^e siècle, Victor de Vita, Fulgence de Ruspae, Facundus, Primasius d'Hadrumète, Junilius, Ferrandus,

[1] *Advers. Judaeos*, 7, 9-10.
[2] *Ibid.*, 8, 11.
[3] *Ibid.*, 10, 15.
[4] *De civ. Dei*, XX, 29.
[5] *De altercatione Ecclesiae et Synagogae dialogus*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, *Appendix* des œuvres de saint Augustin (t. VIII, p. 1131).

Victor de Tunnuna, Liberatus et d'autres, mentionnent assez fréquemment les Juifs, mais presque toujours en termes généraux, pour traiter les lieux communs de l'apologétique ou de l'exégèse chrétiennes sur les rapports du christianisme et du judaïsme. A peine relève-t-on quelques traits qui visent plus particulièrement les Israélites du temps. Victor de Vita écrit, par exemple : « Ne nous laissons pas émouvoir par le scandale des Juifs, qui nient le Fils de Dieu, qui n'adorent pas l'Esprit saint[1]. » Voconius, évêque de Castellum en Maurétanie, avait écrit *contre les Juifs*[2].

De la fin du ve siècle date l'opuscule intitulé *Ad Vigilium episcopum de judaica incredulitate*, et dédié à Vigilius, évêque de Thapsus, par un certain Celsus[3]. C'est une lettre assez longue, qui servait de préface à une traduction latine du *Dialogue entre Jason et Papiskos sur le Christ*, composé en grec par Ariston de Pella vers le milieu du IIe siècle[4]. Au début de sa préface, l'auteur s'indigne contre l'entêtement des Juifs. Il les trouve encore plus endurcis que les païens : « Je m'aperçois, dit-il, que la folie du peuple juif résiste plus encore au nom du Seigneur, même aujourd'hui, avec une obstination endurcie et l'iniquité qu'ils ont héritée de leurs pères... Elle se maintient et elle dure encore et, je pense, elle durera toujours jusque dans leur dernière postérité, la perfidie sacrilège et innée de leurs pères. Fortifiée pour la haine du nom du Seigneur par la folie de l'incrédulité, elle ne peut être amenée à connaître la vérité, ni être instruite pour la crainte de Dieu, ni convaincue par ses propres enseignements...[5] »

Ces rares témoignages prouvent seulement que les Israélites étaient encore en nombre dans l'Afrique des Vandales. Nous sommes un peu mieux renseignés sur la condition des Juifs dans l'Afrique byzantine. Les Grecs libérateurs s'étaient présentés moins en défenseurs des Romains contre les Barbares, qu'en défenseurs de l'orthodoxie contre l'arianisme. Aussi Justinien mit-il immédiatement le pouvoir civil au service des rancunes de l'Église. Tous les dissidents furent cruellement frappés. En vertu des édits de 535, les Juifs, assimilés aux ariens, aux donatistes et aux païens, furent exclus de toutes les charges publiques, et ne

[1] Victor de Vita, *Persec. Vandal.*, II, 23, 100 (ed. Halm). — Cf. *ibid.*, II, 17, 51 ; III, 20, 70.
[2] Gennadius, *De vir. ill.*, 78.
[3] *Ad Vigilium episcopum de judaica incredulitate*, 10 (*Appendix* du *Cyprien* de Hartel, p. 119 sqq.).
[4] *Ibid.*, 8.
[5] *Ibid.*, 1.

purent avoir des esclaves chrétiens ; leurs synagogues furent transformées en églises ; leur culte fut proscrit, et toutes réunions leur furent interdites [1]. Sur l'ordre de l'empereur, on convertit de force les Juifs de Borion, sur la frontière de Cyrénaïque [2], et probablement ceux d'autres communautés. Un peu plus tard, Ferrandus, diacre de l'église de Carthage, insérait dans son recueil de règlements ecclésiastiques plusieurs *canons* des conciles qui visaient les Juifs ou les judaïsants [3].

Cependant l'administration byzantine se relâcha peu à peu de ces rigueurs. Vers la fin du VIe siècle, l'empereur Maurice interdit de convertir les Juifs de force et leur fit rendre leurs synagogues, en leur défendant seulement d'en construire de nouvelles [4]. Le pape Grégoire le Grand donnait lui-même l'exemple d'une large tolérance et intervenait en faveur des communautés israélites de différentes provinces, notamment de Sicile et de Sardaigne [5]. Nul doute que le pape n'ait envoyé les mêmes instructions aux évêques africains, et que ces instructions n'aient été suivies.

Les persécutions de Justinien avaient eu une conséquence imprévue : elles avaient contribué à l'expansion du judaïsme africain. Traqués dans le pays romain, ou même expulsés, beaucoup de Juifs s'étaient réfugiés chez les Berbères des massifs montagneux ou du désert ; et, là, ils avaient repris leur propagande. Si bien qu'à l'arrivée des Arabes, nombre de tribus berbères étaient plus ou moins gagnées au judaïsme, surtout en Tripolitaine, dans l'Aurès et dans les ksour du Sahara [6].

Sous la domination arabe, les Israélites du nord de l'Afrique eurent des communautés florissantes ; on connaît surtout celles de Tunis, de Kairouan, de Constantine, de Bougie, d'Alger, de Miliana, de Tenez, d'Oran, de Tlemcen, de Tanger et de Fez. D'après les chroniqueurs, les Israélites étaient presque seuls alors

[1] Justinien, *Novell.*, XXXVII, 5 ; 7-8. — Cf. Diehl, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 40.

[2] Procope, *De aedific.*, VI, 2.

[3] Ferrandus, *Breviatio canonum*, n. 69 ; 185-186 ; 196 (*Patrol. lat.* de Migne, t. LXXXVIII, p. 822 ; 827-828).

[4] « Sicut *legalis definitio* Judæos novas non patitur erigere synagogas, ita quoque eos sine inquietudine veteres habere permittit. » (Grégoire-le-Grand, *Epist.*, IX, 195 — edit. Ewald et Hartmann, Berlin, 1891-1893, dans les *Monumenta Germaniæ historica*). — Cf. *ibid.*, VIII, 25 : « Sicut Judaeis non debet esse licentia quicquam in synagogis suis ultra quam permissum est *lege* praesumere, ita in his quæ eis concessa sunt nullum debent præjudicium sustinere. »

[5] *Ibid.*, VIII, 25 ; IX, 38 et 195.

[6] Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. I, p. 208-209 ; Fournel, *Les Berbers*, t. I, p. 217 ; Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 328-329.

à exercer les divers métiers, et le commerce de l'Afrique avec l'Espagne était entièrement entre leurs mains. Leurs écoles de Kairouan et de Fez étaient célèbres. Ils eurent alors des docteurs renommés : à Kairouan, Isaac Israeli, Jacob ben Nissim, Huschiel, Hananel ; à Fez, Moïse et Isaac Alfasi ; plus tard, à Tunis, Abraham Zacuto, Léon l'Africain et bien d'autres. Natronaï ben Habibaï quitta Babylone pour l'Afrique, et Moïse Maïmonide, fuyant l'Espagne, se fixa quelque temps à Fez. Pendant plusieurs siècles, surtout du VIIIe au Xe, le nord de l'Afrique fut un des principaux centres du monde israélite [1].

Depuis le XIIe siècle, l'élément juif a été renforcé dans la région par de nombreuses immigrations. Au XIIe siècle, pendant que les Almohades, venus d'Afrique, dévastaient l'Espagne, des milliers de Juifs espagnols se réfugièrent en Afrique. Depuis le XVe siècle, à bien des reprises, se sont établis dans la contrée, des Juifs arrivés d'Espagne, de Portugal, du midi de la France, d'Italie ou d'Orient. La population israélite actuelle de la Tripolitaine, de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc et du désert, est donc d'origine très mêlée ; mais une partie descend certainement des Israélites établis dans le pays au temps de l'Empire romain, puisqu'on peut suivre l'histoire du judaïsme africain depuis le IIe siècle jusqu'à nos jours.

PAUL MONCEAUX.

[1] Cf. *The Jewish Encyclopedia*, t. I, p. 227.

CONTRIBUTIONS

A LA GÉOGRAPHIE DE LA PALESTINE

ET DES PAYS VOISINS

(SUITE [1])

E. La côte phénicienne.

La collection d'El-Amarna renferme une cinquantaine de tablettes adressées au Roi par Rib-Addi de Byblos ; c'est là une mine précieuse pour la géographie de la Phénicie.

Le nom qui revient le plus souvent, après celui de Gebal (Byblos), dont la position est bien connue, est celui de Tsoumouri, la Σιμυρα de Ptolémée, située au sud du fleuve 'Ελεύθερος [2], frontière de la Cassiotide et de la Phénicie, le Simirra de Tiglath-Piléser III.

Elle était assise au bord de la mer et avait des vaisseaux : « Vois Tsoumoura : comme un oiseau pris dans le filet, ainsi est Tsoumoura. Les fils d'Abdachirta du côté de terre et les gens d'Arvad de la mer jour et nuit... » (84) ; « les vaisseaux de Tsoumoura, de Birouta, de Zidouna » (81). Son site ne saurait donc être Shoum-ra de la carte du Liban ; il doit être cherché sur la plage voisine.

La côte entre Gebal et Tsoumoura était très peuplée : « Je ne puis pas marcher sur Tsoumoura, écrit Rib-Addi : Ambi, Chigata, Oullaza, Jada sont soulevés contre moi » (86).

[1] Voir *Revue des Études juives*, t. XXXV, p. 185 et t. XLIII, p. 161.

[2] Aujourd'hui Nahr el-Kebir. Movers (*Phœnicier*, I, p. 666) voulait rattacher ce nom à celui de Kabyres. On sait, d'autre part, que Beitgibrin (Betogabra) a porté le nom d'Eleuthéropolis, et il est curieux de lire dans le commentaire d'Abdias par saint Jérôme : in finibus est 'Ελευθεροπόλεως, ubi ante habitaverant Horrei qui interpretantur liberi, unde ipsa urbs postea sortita vocabulum est.